



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Philippe THIRION
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - programmation 2024 - 4ème phase

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers des villes en proposant des actions complémentaires à celles du « droit commun », afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens installés sur les communes. Les acteurs signataires du contrat de ville 2024-2030 sont engagés auprès des habitants des quartiers prioritaires à travers les politiques publiques qu'ils déploient dans le cadre du droit commun.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et plus particulièrement les trois orientations communales déclinées à Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles : le lien social, le cadre de vie ainsi que l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2024, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

La programmation 2024 s'est traduite par la participation financière de la Ville lors des trois derniers conseils municipaux, à des actions portées par quatorze associations, pour un montant total de 281 770 €.

Le Centre de soins infirmiers a, depuis, sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dernière phase de programmation 2024, dont l'action et le montant sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier au Centre de soins infirmiers, dans le cadre de cette quatrième programmation, à hauteur de 9 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, tel que présenté dans le tableau annexé au présent rapport, le financement de la Ville, au titre de la quatrième programmation du contrat de ville 2024, à un montant total de 9 000 € pour l'action dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association Centre de soins infirmiers ;
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention de financement annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**